



Octobre 2012

Maslacq Infos

Bulletin Municipal et inter associatif

Actualité

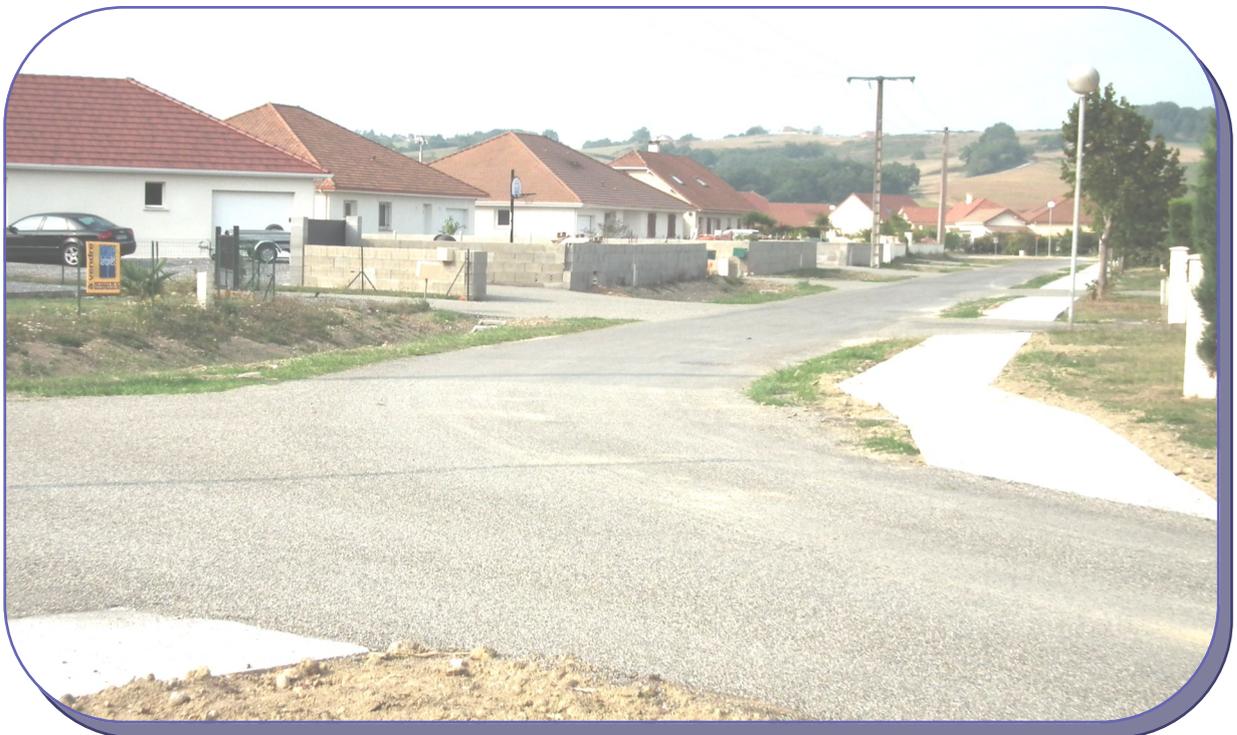
- Travaux quartier de la rue des chênes
- Nouvelle Directrice à l'école publique
- L'audience du site internet se maintient
- Succès de Manseng'phonie
- Une nouvelle Directrice à l'école publique

Conseil Municipal

- Annulation de titres
- Contrat d'aide à l'emploi
- Mise aux normes de école
- Rénovation de la Mairie
- Convention de fourrière
- Plaque de cuisson salle socio
- Devenir de l'ONF
- Périodicité des réunions

Associations

- Fêtes patronales réussies
- Finales de pelote
- Journée de pêche
- Fêtes des écoles
- Voyage du comice
- Sardinade de l'ESP
- Activités 2012/2013



*Le quartier de la rue des chênes
réaménagé pour un bon écoulement de l'eau
et une meilleure sécurité*

Sommaire

Edito	2
Décisions du Conseil	
• Annulation de titres	3
• Contrat aide à l'emploi	3
• Plaque de cuisson salle socio	4
• Devenir de l'ONF	4
• Périodicité des réunions	4
• Convention fourrière	5
• Mise aux normes école publique	5
Dossier : CCAS	6-7
Arrêt sur image	
• Bibliothèque	8
• Fête patronale	8
• Finale tournoi de pelote	8
• Journée de pêche	8
• Rentrée des classes	8
• Fêtes des écoles	9
• Voyage du comice agricole	9
• La chasse a invité les proprios	9
• Sardinade de l'étoile sportive	9
• Site internet maslacq.fr	9
Ça nous concerne	
• 8 M€ pour l'incinérateur	10
• 1° pierre usine Toray	10
• Catastrophe naturelle	10
• Recensement militaire	10
• Permanences urbanisme	10
• Horaire des bus Pau-Orthez	11
• Recyclons nos mobiles	11
• Manseng phonie	11
• Aménagement rue des chênes	12
• Vitesse de circulation	12
• Nos charmants compagnons	12
• Interdiction du brûlage	12
Vie associative	13
• Bureau Inter associatif	14-16
• Activités 2012/2013	17-18
• Bloc notes des manifestations	

Maslacq Infos

Directeur de la publication :
le Maire de Maslacq

☎ 05 59 67 60 79
 📠 05 59 67 31 82
 🌐 www.maslacq.fr
 ✉ mairie@wanadoo.fr



Le mot du maire

En ce début d'année scolaire, les diverses associations de la commune ont repris leurs activités.

Conscients du lourd investissement des responsables et de l'engagement de leurs membres, le conseil municipal et moi-même, remerciant chacun chaleureusement pour les animations qu'ils proposent à la commune.

Les enfants et les étudiants ont aussi effectué leur rentrée, avec appréhension pour les uns ou enthousiasme pour les autres, chacun poursuivant courageusement son cursus. Les actifs ont également repris le travail après une période bienfaisante de congés.

De même, le Conseil Municipal poursuit l'examen de plusieurs projets dont l'étude n'a pas encore totalement abouti :

- L'étude du rapprochement des commerces doit nous être rendue très prochainement. Dans un premier temps, nous examinerons avec les services techniques de la Communauté de Communes de Lacq si le projet est financièrement réalisable, puis nous réunirons toutes les parties concernées.
- Le projet de rénovation de la Mairie est en cours de chiffrage par notre maître d'œuvre et sera présenté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.
- Avant la fin de l'année, la communauté de communes de Lacq doit également nous remettre le projet du parking de l'école publique et sa desserte.

Trois autres réalisations vont aboutir dans les prochains mois :

- Au mois de décembre 2012 ou janvier 2013 débiteront les travaux d'assainissement collectif de la route de Lagor. Le choix du Syndicat Juscle et Baïse s'est porté sur ce tronçon en raison de l'insalubrité de plusieurs installations non conformes au regard de la loi mais également pour des raisons économiques puisque on pourra ainsi desservir un nombre important de branchements sur le même collecteur. La tranche suivante se poursuivra Rue du Moulin.
- L'extension de l'éclairage public de la route de Loubieng a été confiée à l'entreprise Socaelec par le Syndicat d'électrification et devrait débiter très prochainement.
- Les abords de la salle socioculturelle, les allées piétonnes du parc et le terrain de pétanque seront rafraîchis cet automne ainsi que l'emplacement de l'ancien lavoir.

Les projets ne manquent pas malgré la lenteur administrative et les précautions d'exécution et de sécurité qui sont de plus en plus difficiles à franchir. Pour autant soyez assurés que le Conseil Municipal met tout en œuvre pour améliorer les équipements de notre commune et relance avec ténacité les partenaires concernés.

Bonne fin d'année à tous.

Georges TROUILHET
Maire de Maslacq



Annulation de titres



(Séances du 01/06/2012)

Un titre avait été émis en deux mille cinq pour le paiement de l'occupation du domaine public par Gaz de France.

Ce titre de **620,40 €** avait été ordonnancé suite à un courrier nous précisant les modalités d'attribution de cette participation et d'autre part, ce même montant avait été comptabilisé sur un P503, (double saisie). Cette somme ne pouvant être recouvrée, le Conseil se prononce pour son annulation.

VOTE : UNANIMITÉ

(Séances du 29/06/2012)

Le comptable de la collectivité nous a fait parvenir un état qui précise le montant des produits dont il n'a pu pour diverses raisons, (dossier de surendettement, PV de carence après saisie) opérer le recouvrement il demande en conséquence l'allocation en non valeurs de ces produits et des frais de poursuites faits pour leur recouvrement.

Le montant de ces annulations est de **1 080.52 €**

VOTE : UNANIMITÉ

Modification délibération lotissement Gascoin (séance du 29/06/2012)

Lors du Conseil Municipal du 13 avril, le Conseil Municipal avait été consulté pour autoriser le Maire à signer l'acte d'intégration des équipements communs du lotissement Gascoin dans le domaine public de la commune.

Le Conseil souhaitait que soit faite une réserve concernant les risques de dégradations lors de l'aménagement des trois lots restants. Cette réserve ne peut pas être portée sur l'acte et il faut donc modifier la délibération en ce sens.

VOTE : Abstentions : Jean NAULE, Marcelle BORDENAVE, Pour: le reste du Conseil



Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'aide à l'emploi (séance du 29/06/2012)

Un agent des services techniques de la commune est intégré par la Communauté de Communes de Lacq à compter du 1^{er} juillet. Cependant, il nous a été annoncé que la compétence voirie-espaces verts de la CCL ne serait effective qu'à compter du 1^{er} janvier 2013.

Cette fonction ne sera donc plus assurée que par un seul agent de la collectivité jusqu'à cette date. Il serait souhaitable de lui adjoindre une aide sous la forme d'un CUI-CAE.

Le contrat de travail, associé à une convention individuelle de CUI-CAE, est un contrat de travail de droit privé, soit à durée déterminée, soit à durée indéterminée. Le CUI-CAE porte sur

des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs non satisfaits et ne peut être conclu pour pourvoir des emplois dans les services de l'État. La prise en charge de la rémunération est à ce jour de 90% mais peut atteindre 95% suivant la situation du salarié choisi.

La commune pourrait éventuellement signer un contrat de vingt heures pour un poste d'agent technique polyvalent consacré à l'entretien général.

Le montant de l'aide ne peut excéder 95 % du montant brut du SMIC par heure travaillée, dans la limite de la durée légale hebdomadaire du travail : les taux de prise en charge sont fixés par un arrêté du Préfet de Région, en fonction des critères énumérés ci-dessus et compte tenu, éventuellement des statistiques publiques de l'emploi dans la région

Une discussion s'instaure dont il ressort

Que la décision de la CC Lacq n'est pas acceptable sans réaction et met la commune dans l'embarras.

Qu'il est nécessaire de lui manifester notre mécontentement et d'essayer d'obtenir qu'elle intervienne dès juillet dans le domaine de la voirie.

Que la commune en cas de refus (probable) n'aura pas le temps nécessaire pour recruter

La décision est prise

D'écrire à la CCL pour lui signifier notre mécontentement et lui demander compensation

De procéder à l'embauche d'un CUI-CAE qui sera utilisé

- Pour l'entretien des voies si la CCL ne le prend pas en charge
- Pour des travaux d'entretien de bâtiments en complément

VOTE : Abstentions : Jean NAULE, Marcelle BORDENAVE, Stephan BONNAFOUX, Pour: le reste du Conseil



Plaque de cuisson salle socioculturelle (séance du

Un vol a été commis dans la cuisine de la salle socio alors que cette salle était fermée à clé. La gendarmerie ne peut intervenir, aucune effraction n'ayant été constatée.

Ce vol porte sur une plaque de cuisson et ne pourra être indemnisé, des devis ont été demandés pour le remplacement de cet élément.

La solution proposée s'élève à 1 057.26 € TTC pour deux feux.

Une discussion intervient pour apporter les précisions suivantes :

- La serrure de la porte d'entrée de la cuisine a été changée avec une clé dont le double ne peut être effectué qu'en présentant une carte.
- Les autres portes ne peuvent s'ouvrir que de l'intérieur.

VOTE : Unanimité



Devenir de l'ONF (séance du 01/06/2012)

Lecture est faite de la demande du Syndicat des personnels de l'ONF demandant aux communes de soutenir

♦ **Rôle de l'ONF**

Chargé par la loi de gérer les forêts dites « publiques ». Cette gestion consiste à satisfaire les trois fonctions essentielles attendues de ces espaces naturels :

- - économique = récolte de bois,
- - patrimoniale = préservation de la biodiversité,
- - sociale = accueil du public.

L'ONF réalise des missions d'intérêt général pour le compte de l'État :

- - prévention des risques d'incendie = « DFCl »
- - prévention des risques d'avalanches
- - lutte contre l'érosion sur le littoral

Il intervient également dans un cadre défini par la loi pour effectuer aménagement d'espaces naturels ou de loisirs, réhabilitation de sites, missions internationales, expertises d'arbres...

♦ **L'évolution actuelle**

De nombreux Maires de communes forestières connaissent déjà les conséquences de l'absence d'interlocuteur pour leur commune.

Depuis 10 ans, l'ONF a supprimé plus de 1 000 emplois 700 suppressions supplémentaires, c'est vouer à la disparition le modèle de gestion forestière française.

Aujourd'hui la Direction Générale a supprimé le triage, entité territoriale de base dont le responsable est l'interlocuteur privilégié du Maire. En supprimant le triage et en augmentant les surfaces à gérer, c'est le service de proximité et la vision globale de la gestion forestière que les élus perdent.

♦ **Des décisions révocables**

Le conseil d'administration de l'ONF a donc accepté des mesures qui portent atteinte au régime forestier et à la forêt.

Nous pensons que ces décisions sont révocables car la forêt mérite mieux. Quelle forêt laisserons-nous à nos enfants ? La réponse à cette question doit être collective et non pas imposée par des décisions budgétaires des tutelles ou de la Direction Générale de l'ONF.

Les personnels appellent de leurs vœux, la mise en œuvre d'un grand chantier sur le devenir des forêts publiques. Il faut rapidement réfléchir à la forêt que nous voulons pour demain, faire collectivement des choix qui ne soient pas dictés par les urgences budgétaires, et ce par le biais d'assises de la forêt française. Ces assises de la forêt doivent réunir l'ensemble des acteurs de la filière bois, les élus, les personnels de l'ONF, les associations environnementalistes, les usagers etc...

♦ **Délibération**

Après en avoir délibéré, le Conseil de la commune de Maslacq demande à l'État de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt.

Le Conseil de la commune de Maslacq apporte son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

VOTE : UNANIMITÉ

Périodicité des réunions du Conseil (Séance du 17/08/2012)

Le Conseil décide de tester une réunion tous les 3^e vendredis du mois.

- Pour faciliter le travail du secrétariat de Mairie en fixant des dates régulières et connues du Conseil Municipal
- et pour aider les Conseillers à organiser leur présence et à l'octroi de donner des procurations



Convention de fourrière (Séance du 17/08/2012)

Chaque commune doit disposer d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et des chats

trouvés en état de divagation, ou du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune (Code rural).

Comme chaque année à la saison des vacances, certains animaux sont abandonnés par leur propriétaire et il revient donc à la commune de les prendre en charge.

La commune ne disposant pas de lieux appropriés, la SPA Béarn propose une convention afin de recevoir les animaux errants de la commune au chenil-refuge de Berlanne à MORLAAS.

Ce service a un coût :

Frais de personnel, recherche d'identité, etc...	51,00 €
Hébergement, nourritures, soins :	9.93 €/j
Euthanasie (si nécessaire) :	53,00 €
Certificats animaux mordeurs (si besoin) :	90,00 €

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette éventuelle collaboration et d'autoriser le maire à signer la convention s'y rapportant.

VOTE : Abstention : Marcelle BORDENAVE, Pour : le reste du Conseil



Mise aux normes de l'école publique (Tel et

Afin de mieux utiliser les différents matériels de l'école et notamment l'informatique et le réseau téléphonique, il serait souhaitable d'apporter quelques modifications.

Un devis a été demandé pour effectuer ces travaux, il s'élève à 1 415.47 € TTC.

Le Conseil souhaite qu'une solution soit trouvée qui :

- ◆ Permette de réduire la facture de téléphone en permettant l'utilisation de la ligne Internet gratuite, à la fois

- ◆ Evite des investissements inutiles (le changement de type de ligne proposé est-il nécessaire ?)

Une réunion technique est organisée entre des conseillers municipaux et l'électricien pour évoquer les solutions possibles.

Pour éviter de retarder la mise en œuvre d'une solution, le Conseil décide d'avaliser le devis, il sera nécessaire et de prévoir un virement de crédits de ce montant du compte 022 au compte 2313.

VOTE : UNANIMITÉ



Rénovation de la Mairie (Séance du 17/08/2012)

La rénovation de la Mairie a été évoquée le 29 juin et le Conseil avait conclu que compte tenu que les

travaux pouvaient bénéficier de subventions dans le cadre de la rénovation de bâtiments, il serait souhaitable d'envisager la réfection de ces locaux .

Pour cela, un dossier doit être constitué dès à présent pour pouvoir bénéficier des subventions du Conseil Régional, du Conseil Général ainsi que de l'État avant la fin de l'exercice 2012 pour des travaux en 2013.

S'agissant d'une rénovation complète et il avait été jugé judicieux de s'attacher les services d'un maître d'œuvre afin de constituer le dossier de demande de subvention.

A cela s'ajouteraient la conception globale du projet, l'aide aux choix comparatif des entreprises et la coordination des travaux.

Cinq maîtres d'œuvre ont été contactés, deux ont répondu favorablement.

- ◆ Séverine TARDIEU architecte à PAU
 - ◆ Bettina LAUROUA architecte d'intérieur à ORTHEZ
- Un large échange s'instaure d'où il ressort :
- Que le Conseil avait été satisfait de Séverine TARDIEU pour la rénovation du presbytère mais beaucoup moins en ce qui concerne la construction du vestiaire du stade.
 - Que les travaux envisagés ne touchent pas au gros œuvre
 - Que Bettina LAUROUA
 - ✓ Bénéficie d'une très bonne réputation
 - ✓ Est basée à Orthez
 - ✓ Prend 10% de rémunération (alors que Séverine TARDIEU demande 15%)

Le Conseil

Se prononce sur la rénovation des locaux de la Mairie

Décide de monter des demandes de subvention auprès des différents organismes

Choisit Bettina LAUROUA comme Maître d'œuvre.

VOTE : UNANIMITÉ



Le Centre Communal d'Action Sociale

Le mot du Président

La commune de MASLACQ grâce à son Centre Communal d'Action Sociale accompagne les retraités dans leur quotidien en leur proposant divers services à domicile. Ils voient ainsi leur vie quotidienne améliorée par l'allègement de certaines tâches parfois contraignantes.

Faciliter le maintien à domicile, rompre avec l'isolement sont quelques-uns des objectifs poursuivis par le C.C.A.S. qui ne ménage pas ses efforts pour permettre aux administrés à la retraite de vivre confortablement.

Au début de notre mandat, le C.C.A.S. a engagé une démarche qualité cherchant ainsi à satisfaire au maximum les usagers des services de soutien à domicile. Le souci constant que je partage avec le Conseil d'Administration du C.C.A.S. est de répondre au mieux aux attentes des Maslacquais.



Georges TROUILHET
Maire, Président du C.C.A.S.

Le CCAS est un interlocuteur de proximité qui offre des aides adaptées. Il œuvre à l'amélioration des conditions de vie des personnes isolées, âgées ou démunies et met en place des actions en fonction de l'analyse des besoins sociaux des administrés.

*Un accueil personnalisé vous sera réservé
et votre demande traitée en toute confidentialité.*

Vous serez selon les cas orienté et accompagné dans vos démarches auprès des différentes institutions ou administrations

♦ Ouverture

Lundi—Mardi - Jeudi - Vendredi
9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Mercredi Samedi Dimanche et jours fériés
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

♦ En dehors de ces plages, Répondeur téléphonique avec numéro d'urgence.

TEL : 05.59.67.60.79
FAX : 05.59.67.31.82

♦ Une questions à poser ?

Vous pouvez aussi envoyer un message

Email : ccas.maslacq@wanadoo.fr

Site : www.maslacq.fr (onglet contact)

Consultez l'article sur <http://maslacq.fr>



Services
Action sociale (CCAS)

Service social « retraités »

Demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie



- Destinée aux personnes âgées, à domicile ou dans un établissement.
- En manque d'autonomie en raison de leur état physique ou mental
- Ayant besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou nécessitant une surveillance régulière (groupe 1 à 4 de la grille Aggir),



Demande de Prestation de Compensation de Handicap

- Destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des handicapés.
- Ces besoins doivent être inscrits dans un plan défini par l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées sur la base du projet de vie exprimé par la personne. Il est possible d'en bénéficier à domicile, ou en établissement.
- Cette prestation couvre les aides humaines, ou des aides matérielles (aménagement du logement et du véhicule) aides animalières.

Lutte contre la précarité

Aides ponctuelles pour aider une famille à franchir un cap difficile, sur décision du Conseil d'Administration

- Aide alimentaire
- Restauration scolaire
- Inscription en colonie de vacances ou centre de loisirs
- Chauffage
- Logement
- Restauration scolaire
- Maladie
- Décès d'un proche...





Les services qu'il propose

Service de soutien à domicile :

Ses Missions sont les suivantes :

- Entretien ménage,
- Linge,
- Repas, courses,
- Aide à la toilette,
- Déplacements,
- Démarches administratives
- Stimulation et soutien psychologique...



L'utilisateur souhaitant bénéficier d'une de ces prestations doit en faire la demande auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

- ◆ En fonction de son état de dépendance (grille AGIRR) et de ses ressources, il pourra bénéficier ou non
 - d'une prise en charge de sa caisse de retraite,
 - de l'aide sociale, ou de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'aide à domicile peut prendre deux formes :

Prestataire

Ce service est le plus répandu, le CCAS est l'employeur des auxiliaires de vie ou des aides ménagères. Il s'assure qu'un professionnel intervient à votre domicile lors des congés, s'occupe des fiches de paye, vous adresse une facture etc...

Mandataire

Le bénéficiaire est l'employeur direct de l'intervenant à domicile, le CCAS se charge du recrutement et des aspects administratifs (rédaction du contrat de travail, établissement des fiches de paie), déclaration des charges sociales, etc...

Il revient à l'employeur particulier de rémunérer son salarié.



Téléassistance (Présence verte)

C'est la possibilité pour l'abonné d'être relié à distance à un réseau de personnes proches et de confiance ainsi qu'aux services d'urgence.

Pilotée par un opérateur spécialisé depuis une centrale d'écoute dédiée, la mise en contact entre l'abonné et son réseau utilise des technologies de pointe.



Portage de repas (C.C.A.S. de Mourenx)

Le bénéficiaire peut choisir entre deux menus (sauf dimanche et jours fériés où il est imposé)

Livraison en liaison froide tous les jours de la semaine (y compris fériés).

Les repas du lundi au vendredi sont livrés entre 8h00 et 12h00

Ceux des samedi et dimanche sont livrés le vendredi de 14h00 à 18h00

Tarif 2012 = 7,00 €, Facturation en fin de mois.

Mlle DA SILVA COSTA Corine, responsable du service, vous accueille à la mairie de Mourenx ou au 05 59 60 91 83

Réseau des « bénévoles »

Intervention de bénévoles volontaires pour :

- Briser la solitude
- S'assurer que tout va bien en cas de canicule ou de grand froid
- Aider à résoudre un problème administratif



Transport à la demande (CC Lacq)

Transport public qui permet de se déplacer à moindre coût de n'importe quelle commune de la CC de Lacq vers Monein, Mourenx, Lagor, Artix, Arthez ou Orthez.

Pour les personnes âgées de plus de 70 ans (carte d'identité nécessaire) ou à mobilité réduite, (carte d'invalidité demandée) la prise en charge peut être effectuée directement au domicile de l'utilisateur



Animation retraités

Elle est confiée à une association : l'Amassade, dont le Président est René Dassain ☎ 05 59 67 60 80

La nature de l'animation est laissée à

Ils organisent des goûters, des repas, et des sorties et différentes activités ludiques.

Pour Noël, le CCAS propose aux plus de 70 ans, un repas servi par les membres du CCAS ou un cadeau remis par deux d'entre eux.

l'initiative des responsables, une subvention est attribuée par la Mairie.

Tous les 1er mercredi de chaque mois, les retraités se rencontrent.



02-06 : Bibliothèque : Conte pour les petites oreilles

La bibliothèque municipale en partenariat avec le pôle lecture de la CCLacq et le soutien du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques a invité les enfants de 2 à 5 ans pour un conte pour les petites oreilles. Dans les Contes des 4 saisons : l'été" a été présenté par la Compagnie « Eclat de Lyre ». Tend l'oreille et ouvre les yeux... L'été est arrivé! Musique, chant, conte, les arts se sont mêlés pour transporter les tout-petits dans un univers enchanteur et coloré.



Fêtes patronales : un retour réussi



Après l'interruption des fêtes patronales 2011 pour raisons graves (décès et maladie), le Comité des fêtes en place sous l'impulsion de son Président Julien Escos et de son équipe, a proposé aux Maslacquais un programme d'animations et de réjouissances haut de gamme.

À l'issue du repas champêtre le dimanche, Georges Trouilhet, Maire de Maslacq, s'est félicité de la tenue de ces fêtes en remerciant l'ensemble du Comité pour la réussite de cette grande manifestation annuelle. Les Maslacquais eux aussi enchantés de ces fêtes ont souhaité pour 2013 la même prestation.



Finale du tournoi

Les matches qualificatifs ont désigné quatre demi-finalistes du tournoi 2012 de pelote. Qui ont disputé deux matches d'un niveau jamais atteint à Maslacq. La soirée a été clôturée par un repas, puis une soirée dansante organisés par le comité des fêtes au stade de MASLACQ.

Journée de pêche des copains du bord



Dans le cadre des fêtes patronales du village, les « Copains du bord » en partenariat avec le Comité des fêtes ont organisé le 23 juin un concours de pêche à la truite au lac de la plaine. Le beau temps était au rendez vous et les truites ont joué le jeu puisque sur une cinquantaine de pêcheurs adultes et enfants, peu ont été bredouilles.

Rentrée des classes : Une nouvelle Directrice à l'école publique



A l'école publique, les enfants ont fait connaissance avec deux maîtresses nouvelles : Mme Laurie MARTIN (Directrice) Mme Sophie CHAILLET (Cycle 2). Nous sommes heureux d'accueillir ces deux nouvelles enseignantes, nous leur souhaitons ainsi qu'aux enfants une bonne année scolaire. L'école comporte toujours trois classes et les effectifs sont de

Emile CAMETLASSALE honoré

Dans le cadre du congrès départemental de la FNACA à Jurançon, le 30 septembre, des anciens combattants ont été honorés. Émile CAMET -LASSALLE, natif et résident à Maslacq a reçu la médaille militaire en présence du Préfet des Pyrénées-Atlantiques, de nombreux élus et militaires

Il a été appelé sous les drapeaux le 1^{er} janvier 1959 et affecté, en Algérie à Tazip, entre Tizi-Ouzou et Palestro. Il a obtenu une citation pour faits d'armes et a été chargé du contrôle économique de la population.





Fête de l'école publique

L'école publique de Maslacq a été en fête le dimanche 10 juin. Dès 10h30, les familles et leurs amis se sont donné rendez vous à la salle socio culturelle pour le spectacle des enfants. Il y eut ensuite, des grillades, salades, tartes pour le déjeuner du midi avant la kermesse et les animations de l'après midi pour petits et grands.



Fête de l'école Jeanne d'Arc

L'école Jeanne d'Arc était en fête le dimanche 1^{er} juillet. Messe, repas préparé par les parents d'élèves, spectacle à la salle socio culturelle, jeux gonflables
Malgré un temps un peu maussade, une belle journée !

Voyage du comice agricole

Bernard Autaa, Président du Comice Agricole du canton de Lagor et son bureau ont programmé le 8 août une balade en Espagne avec visite de vignoble et de cidrerie. Trois cent personnes réparties dans cinq bus au départ de quatorze 14 communes s'étaient données rendez vous à Biron pour le petit déjeuner dans la salle des sports.



La chasse a invité les propriétaires

Une dizaine de propriétaires ont répondu à l'invitation de l'Association Communale de Chasse « La Maslacquoise », le 20 juillet, au local des chasseurs. Georges BARRUE, avant de passer à table, les remercia de mettre à disposition de l'association communale leurs terres agricoles, pour permettre à tous les

Succès de la sardinade de l'ESP

L'ESP a organisé, le 1^{er} septembre, une sardinade géante au stade. Jean-Philippe TAUZIA, organisateur, s'est félicité de la réussite de cette soirée avec plus de 100 personnes inscrites pour la dégustation de sardines grillées au barbecue, des chipolatas ou de ventrèche. Il faut souligner le travail effectué par les vétérans à 7, qui, durant toute la soirée, ont œuvré les uns aux grillades, les autres aux frites. Soirée réussie qui sera reconduite en 2013.



Le site Internet de la commune <http://www.maslacq.fr> :



Avec **3155 visiteurs au mois d'août**, la fréquentation du site de maslacq.fr n'a pas fléchi malgré la période de vacances, ce qui constitue une très belle performance. Nous avons à cœur de vous fournir quotidiennement de l'information sur le village et la zone géographique de Lacq Orthez. Ayez le réflexe de vous connecter régulièrement pour ne rater aucun événement.

Pour cela, **positionnez maslacq.fr dans vos favoris, ou mieux, faites-en un onglet dans votre navigateur.**

Vous appréciez le site, faites le connaître autour de vous.: Pour rien de plus simple : utilisez le bouton .



Situé en bas du site (après « Zoom sur »), puis choisissez courriel et indiquez leur adresse mail.

Nous avons ajouté récemment une rubrique aides locales (dans Vivre dans la commune)



Huit millions d'Euros pour l'incinérateur

C'est l'enveloppe prévue pour moderniser l'incinérateur de Sobegi Environnement, sur la plateforme de Mourenx.

Pour l'essentiel, l'investissement est assuré par autofinancement. Cependant, pour cette opération d'envergure, le Conseil Général a accordé une somme de 200 000 € à l'entreprise et la CC de Lacq devrait intervenir pour le même montant. L'une des missions de Sobegi Environnement est l'exploitation d'un

incinérateur afin de permettre la valorisation thermique d'effluents incinérés (avec l'élimination des déchets dangereux).

La vétusté de l'équipement (35 ans) impose de nouveaux investissements pour mieux récupérer la chaleur, améliorer l'efficacité énergétique, et respecter les normes environnementales

Cet incinérateur est considéré comme un outil structurant, permettant de fixer les industriels. .



Photo la République

Première pierre de l'usine Toray avec Montebourg

Ce site stratégique servira à produire la matière première de la fibre de carbone jusqu'à présent importée pour alimenter l'usine Toray (ex-Soficar), à Abidos. C'est à l'émergence de toute une filière

qu'on assiste aujourd'hui grâce au groupe japonais.

« Abidos est l'une des bases les plus stratégiques de notre groupe », a précisé le patron du groupe, Akihiro Nikkaku,.

Il s'agit d'une étape fondamentale du développement de Toray qui atteindra d'ici trois ans un volume annuel mondial supérieur à 27 000 tonnes, contre moins de 18 000 aujourd'hui.

Cette implantation, contribuera à rendre moins pénibles le désengagement de Total et devrait probablement déboucher sur d'autres créations de postes dans le futur.



Catastrophe naturelle (sécheresse 2012)

Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle due à la sécheresse pour l'année 2012 est en cours d'élaboration au niveau communal.

Monsieur le Maire demande aux administrés dont les bâtiments ont subi des dégâts de bien vouloir se manifester afin de déclarer en mairie ce sinistre avant le 31 octobre prochain.

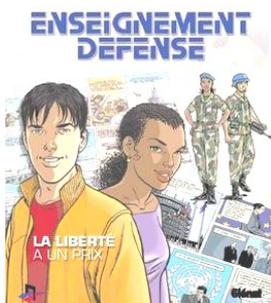
Merci de joindre un courrier avec des photos à l'appui.

Recensement militaire

Les jeunes français (fille et garçon) doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Les jeunes devenus français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.

Si les délais de recensement ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans.



Cette formalité s'effectue à la mairie.

Vous devez fournir une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française) et le livret de famille. Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

A la suite du recensement, une attestation est délivrée. Elle est notamment nécessaire pour se présenter aux examens, concours publics et au permis de conduire.

Permanences urbanisme

Monsieur Marc ORTEGA, instructeur au service urbanisme de la Communauté de Communes de Lacq tiendra une permanence tous les vendredis de 14 à 16 heures à la mairie.

Madame Fabienne PIT, chargée de mission au service énergie de la CC de Lacq tiendra une permanence tous les 3^e vendredis du mois de 14 à 16 heures 30 à la mairie.

Vous pouvez également les joindre à la Communauté de Communes de Lacq au 05.59.60.03.46.



Horaires de la ligne PAU ORTHEZ

Le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques nous a distribué la fiche N°3 des lignes de bus qu'il gère.

Elle concerne la ligne PAU-Mourenx-ORTHEZ qui s'arrête à Maslacq.

Nous en avons profité pour intégrer ce service au site. <http://www.maslacq.fr> :

Vous pouvez télécharger les horaires en cliquant sur Services





Ça nous concerne

Recyclons nos mobiles

60 millions de téléphones portables dormiraient aujourd'hui dans les tiroirs des français. Forts de ce constat, l'Association des Maires des Pyrénées Atlantiques et Orange se mobilisent dans une vaste opération de recyclage de ces appareils non utilisés.

Une convention a été signée à Maslacq

Pour Georges Trouilhet, Maire :

"C'est une action environnementale et solidaire à laquelle la commune de Maslacq est fière de participer, j'invite les Maslacquais à apporter à partir du premier octobre, à l'accueil de la Mairie, leurs mobiles, câbles et batteries usagées et je les en remercie par avance."

Pour Alain Castaing, d'Orange :

"La collecte citoyenne, c'est protéger l'environnement et soutenir l'économie sociale et solidaire. Orange, qui s'inscrit pleinement dans cette dynamique, se réjouit de décliner cette démarche dans le département des Pyrénées Atlantiques avec l'association des Maires et plus particulièrement dans la commune de Maslacq."



à partir du premier octobre

Vous trouverez à votre disposition en mairie un collecteur pour récupérer les mobiles (tous opérateurs, toutes marques,) dont vous n'avez plus l'usage

Vous pourrez déposer appareils, accessoires, chargeurs, batteries et différents kits associés. Une fois collectés, les mobiles seront triés et reconditionnés aux Ateliers du Bocage, membre d'Emmaüs International

Si le mobile ne fonctionne pas, il sera recyclé, les matières dangereuses seront traitées et les métaux récupérés.

S'il est en état de marche, les données personnelles seront effacées, il sera testé puis reconditionné pour être revendu dans un pays d'Afrique comme mobile d'occasion. Dans ce cas, Orange reversera l'intégralité des bénéfices à



Manseng'phonie le 6 octobre dernier

Monein a vécu une journée d'animation culturelle et commerciale unique. La foule est venue nombreuse.

L'orchestral Urbain Manseng'Phonie mis en scène par Patrice Manuel ce fut trois scènes de 600m² installées en plein air place Henri Lacabanne, 70 musiciens de l'Orchestre Pau Pays de Béarn dirigés par Fayçal Karoui, 300 bénévoles; 130 choristes, des chorégraphies inédites...et du Jurançon !!! Car c'était bien lui la vedette de ce spectacle

qui a réuni 3500 spectateurs auxquels il faut ajouter les 1500 installés devant l'écran géant près de l'église.

Aménagement du quartier de la rue des chênes

Lors de violents orages, les bas cotés étaient rapidement inondés, l'eau rentrant même dans certaines cours, aussi, la Commune de Maslacq avait pris la décision de procéder à des travaux. Depuis, nous sommes entrés dans la Communauté de Communes de Lacq qui a pris la compétence.

C'est donc elle qui a réalisé l'étude et les travaux de pose de buses ainsi que le creusement d'un bassin de rétention.

Ces travaux vont permettre de futurs aménagements d'urbanisation dans la zone et en évitant des inondations lors de fortes pluies.

Le montant des travaux s'élève à 160 000 €

Financés pour : 120 000 € par la C.C. de Lacq et 40 000 € pour l'achat du terrain du bassin par la commune de Maslacq.

La mise en place des canalisations s'est accompagnée de la création de trottoirs qui sécurisent la circulation des piétons dans cette zone d'habitations denses.

Un grillage financé par la commune sera mis en place par la CC Lacq pour sécuriser le bassin de rétention



Conférence d'André Cazetien (Maire honoraire de Mourenx)

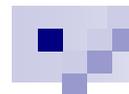


Monsieur André CAZETIEN, Maire honoraire de Mourenx animera une conférence

sur le thème Maslacq—Lacq, la grande aventure

Le vendredi 9 novembre à 17h15

Salle Ménat



La vie en communauté nécessite le respect de règles

La circulation dans le village

Nous sommes, pour beaucoup piétons et automobilistes. Nous pestons contre les véhicules qui circulent à trop vive allure quand nous promenons nos enfants ou notre chien et nous oublions les règles de bon sens qui consistent à respecter les limitations de vitesse lorsque nous sommes derrière notre volant.

Un enfant qui court derrière un ballon, un animal qui traverse... Sommes-nous sûrs de pouvoir nous arrêter ?

Faut-il un accident ou une contravention pour nous rappeler que nous partageons la route avec d'autres

Un coup d'œil au tableau ci-après est éloquent quand aux risques que nous faisons prendre aux autres usagers



Vitesse	Distance de réaction	Distance d'arrêt (rte sèche)	Total
50 Km/h	15 m	25 m	40 m
80 Km/h	24 m	64 m	88 m



Nos charmants compagnons

Nous vivons à la campagne, quoi de plus naturel que d'avoir un animal domestique ?

N'oublions pas pour autant que nous partageons l'espace avec les autres.

Divagation : Il est interdit aux propriétaires, gardiens ou surveillants de chiens, de les laisser divaguer sur la voie publique. .

Aboiements

Il est interdit de laisser, de façon continue et dérangeante, son chien causer des bruits tels qu'abolements, ou pleurs.

Manifestations publiques telles que braderies, marchés publics, brocantes, fêtes, les chiens de plus de trente centimètres au garrot ainsi que ceux pour qui le port de la muselière est obligatoire sont

interdits de passage dans l'enceinte du lieu de la manifestation, pendant toute sa durée, même s'ils sont tenus en laisse .

Déjections en zone urbaine

Si en pleine nature, rien ne s'oppose à ce que vos chiens fassent leurs besoins naturels, en ville, les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. Elles ne le sont pas sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, par mesure d'hygiène . Tout propriétaire de chien est tenu de procéder par tout moyen approprié au ramassage des déjections de son animal sur le domaine public communal.

Brûlage

Les feux allumés par les particuliers pour éliminer les déchets verts de leur jardin (feuilles, bois, brindilles, herbes, etc.) gênent souvent le voisinage : fumée, odeur, etc... Très utilisé autrefois, le brûlage pourrait paraître un moyen naturel et écologique de se débarrasser des déchets verts. Il n'en est rien : Un seul feu de 50 kg de déchets végétaux produit autant de particules qu'un véhicule diesel faisant un parcours de 8 500 Km « **Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit par le règlement sanitaire départemental** ». (Déchets ménagers, déchets provenant des collectivités, et déchets de jardin).

Le dispositif très complet prévu pour l'élimination des ordures ménagères, (ramassage, déchetterie...) permet aux particuliers de se débarrasser de leurs déchets verts sans qu'il y ait besoin d'un recours au brûlage.



Respect des biens publics

Nous déplorons de nombreuses incivilités :

- ◆ Vol de matériel à la salle socio culturelle
- ◆ Destruction de bancs, de cendriers
- ◆ Abandons sur le stade de bouteilles et de canettes
- ◆ Aplatissage des gouttières de la salle socioculturelle
- ◆ Trous dans le grillage du tennis
- ◆ Découpage du filet du Trinquet avec des couteaux...

Les équipements que la commune met à disposition des usagers sont financés par nos impôts. Si nous voulons qu'ils durent, il nous revient d'éviter de les endommager et d'apprendre aux jeunes générations à les respecter.

Nous attirons l'attention des parents sur l'obligation d'inculquer à leurs enfants la nécessité d'avoir un esprit citoyen qui consiste à respecter les biens publics, mais aussi de participer à leur entretien

- ✓ en évitant d'y abandonner des débris
- ✓ et même en en récupérant pour les déposer dans les containers.



Bureau Interassociatif du 5 octobre

Associations représentées :

ACCA (Chasse) : Georges BARRUE
ADEM : Jean NAULE
AMASSADE : René DASSAIN
BIBLIOTHÈQUE : Suzanne CORNILLE
BOULE MASLACQUAISE : Dominique COURAULT
COMITE DES FETES : Julien ESCOS
ETOILE SPORTIVE PYRÉNÉENNE: Jean Philippe TAUZIA
GYM volontaire : Françoise BODEAN
LES COPAINS DU BORD (pêche) : Roger ESCOS
MUSIQUE : Georges FRÉCHOU
PARENTS D'ELEVES (École privée) : Christelle ARRIAU
PARENTS D'ELEVES (École Publique) : Magali BLANCHET
PELOTARI : Jean Bernard HAUTOIS
RANDONNEURS : Georges FRÉCHOU
TENNIS : Jean Hernandez
VIE AU VILLAGE : Franck LEBRETON

Présents pour le Conseil Municipal :

Georges TROUILHET *Maire*—Elisabeth TAUZY *Vice Présidente Vie Associative*
Suzanne CORNILLE—Jean Claude VIGNASSE—Christian COUTURIER
Julien ESCOS
Geneviève LEBRETON (Membre extérieur de la commission Vie Associative)

EXCUSES :

Coopérative scolaire : Laurie MARTIN
K'DANCE (Salsa) : Valérie CASAMAYOU
MICROCLUB : Alain de LAPPARENT ,
PE DE GAT : Marie Hélène CAUHAPE
Sté ÉDUCATION POPULAIRE : Michel GRIGT

ABSENTS :

ADEM : Jean NAULE
ESPRIT de JARDIN : Myriam FAURE

Ouverture de la séance .:

Georges TROUILHET souhaite la bienvenue aux responsables d'associations présents puis donne la parole à Marie Claire ELISSONDO coordinatrice du Téléthon.

Elle demande aux responsables de se mobiliser pour organiser une course (ou marche) comme les années précédentes dans le cadre du Téléthon 2012.

Une réponse sera donnée entre dans la semaine du 10 au 18 octobre 2012.

Ensuite

- Elisabeth TAUZY présente les critères des demandes de débit de boissons (buvette).
 - ◇ **Buvettes** : La demande doit être déposée à la Mairie **15 jours au moins avant la manifestation**, sont autorisées les boissons du 1° groupe (eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés, limonade, infusions, thé, lait, chocolat) et 2° groupe (vin, bière, cidre, poiré, hydromel, vin doux naturels, crème de cassis, jus de fruits ou de légumes fermentés).
 - ◇ **Repas** : La limite est de 5 repas/an/association. Il n'y a plus besoin de déclaration préliminaire, un apéritif faisant partie du menu annoncé est possible pour les personnes assises. Les organisateurs doivent respecter les règles de protection des mineurs et éviter les bouteilles en verre
- Christian COUTURIER explique la politique de la commune en matière de subventions, indique comment remplir les demandes de subventions, rappelle la date limite de dépôt à la Mairie (31/12/2012).
 - ◇ Un exemplaire de dossier est remis à chaque représentant d'association.



ACTIVITE 2012-2013



◆ Amassade

Président : René DASSAIN
Tous les premiers vendredi du mois de 14 à 18h, jeux (Belote, scrabble) et goûter salle Ménat.

Manifestations :

- ✓ 12/10/2012 Sortie dans le Gers à Condom.
- ✓ 20/10/2012 lroulade à Castetner avec bourriche pour le téléthon
- ✓ 02/12/2012 AG du Club (salle socio).
suivie d'un repas chez Maugouber.
- ✓ 12/02/2013 : Beignets du carnaval, (salle socio).
- ✓ 05/03/2013 : Repas chevreuil (salle socio).
offert par les chasseurs
- ✓ 02/04/2013 : Omelette pascalle (salle socio).
- ✓ Mai 2013 : Sortie de printemps (à préciser).
- ✓ Juin 2013 : Demi journée (Endroit à définir).
- ✓ 06/12/2013 : AG. + repas chez Maugouber



◆ Association de chasse

Président :
Georges BARRUE

Manifestations :

- ✓ 03/11/2012 : 20h00 Repas du sanglier (ouvert à tous salle socio).
- ✓ 16/02/2013 : 20h00 Concours interdépartemental de chiens courants. + repas salle socio
- ✓ 16/11/2012 : Repas annuel salle socio.

Information ::

- ✓ L'association met en vente du chevreuil, à partir du 15 décembre, soit en civet par barquette de 2 Kg, soit en gigot, soit par demi, soit entier.
Pour passer commande, appeler Georges BARRUE au ☎ 05 59 67 62 84 (le soir).

◆ Boule maslacquaise

Président : Dominique COURAULT

APPEL A CANDIDATURE:

- ✓ L'équipe actuelle veut se retirer et cherche toujours des volontaires pour reprendre l'activité.
Vous qui jouez souvent, n'hésitez pas à prendre contact avec lui.
Appelez le ☎ 05 59 67 68 60



◆-Tennis club

Présidente : Brigitte ALVES RAMOS.

Utilisation et gestion du court de tennis :

Cours: d'initiation

- ✓ L'association recherche des jeunes désireux d'apprendre à jouer et propose de donner des cours de



◆ APE Parents de l'école publique

Présidente : Magali BLANCHET

Manifestations :

- ✓ 14/10/2012 : Vente de gâteaux.
- ✓ 02/06/2013 : Fête de l'école publique Kermesse + jeux (Salle socio).



◆ Pè de Gat

Présidente : Marie Hélène CAUHAPE

Manifestations :

- ✓ Mars 2013 Bal gascon (salle socio).
- ✓ Avril 2013 Printemps des Landes à Moliets
- ✓ Septembre 2013 : Journée du patrimoine, lieu à définir
- ✓ Octobre 2013 : Espèroquera (Salle socio).

Consultez le blog : <http://pedegat.blogspot.fr/>



◆ Bibliothèque municipale

Responsable:
Suzanne CORNILLE

Heures d'ouverture :

- ✓ Mardi 16h30–18h30
- ✓ Mercredi 15h30–17h30
- ✓ Vendredi 16h30–18h30

Manifestations :

- ✓ Salle Ménat, date à définir
Utilisez le site du pôle lecture : <http://www.pole-lecture.com>



◆ Centre Communal d'Action Sociale

Président : Georges TROUILHET

Manifestations :

- ✓ Dimanche 09/12/2012 repas de Noël offert aux maslacquais de 70 ans et plus



◆ Randonneurs de Maslacq

Présidente :
Jeanine LASSAUBE
Manifestations :

- ✓ 13/12/2011 : Assemblée Générale salle socio

Consultez le blog : <http://lasortiedujeudi2eme.over-blog.com>



ACTIVITE 2012-2013

◆-Pelotari club

Président : Jean-

Bernard HAUTOIS.

Utilisation Trinquet :

13 h/semaine le soir et le week-end.

Inscriptions dès à présent et tournoi début mars 2013

Manifestations :

- ✓ 22-23-24/06/2013 **Finale du tournoi annuel.** dans le cadre des Fêtes patronales de Maslacq.



◆ Société d'éducation populaire (paroisse)

Président : Michel GRIGT.

- ✓ Représente plusieurs villages.

Manifestation :

- ✓ Le 07/04/2013 : **Kermesse inter-paroissiale** à MASLACQ
 - Repas (salle socio).
 - Vente de pâtisseries au porte à porte



◆ APEL

**Parents de l'école
Jeanne d'Arc**

Présidente : Karine MARQUES

Manifestations :

- ✓ 20/10/2012 : Soirée années 70-80
- ✓ 01/12/2012 : Marché de Noël parking de l'épicerie
- ✓ 02/12/2012 : Marché de Noël parking de l'épicerie et à la sortie de la messe
- ✓ 10/01/2013 : Vente de gâteaux au porte à porte.
- ✓ 09/07/2013 : Fête de l'École Jeanne d'Arc (salle socio)

◆ Comité des fêtes

Président : Julien ESCOS

Manifestations :

- ✓ 08/12/2012 : AG salle Ménat à 20h
- ✓ 21-22-23/06/2013 : Fêtes patronales

Retrouvez le Comité des Fêtes sur face book :



◆ Les copains du bord

Président : Alfonso SERRANO

Manifestations :

- ✓ 23/03/2013 Ouverture du lac, lâcher de truites, repas au lac.
- ✓ 22/06/2013 Concours de pêche à la truite dans le cadre des Fêtes
- ✓ 09-2013 : Journée offerte aux adhérents lâcher de truites + repas (ouverte à tous).

Consultez le blog :

<http://assolescopainsdubord.blogspot.com/>



◆ École de musique

Président :

Georges FRECHOU.

Cours de piano, guitare, accordéon, pour petits, grands et adultes et un jardin musical pour une approche de la musique à partir de 5 ans.

◆ Contacts :

Georges FRECHOU

☎ 05 59 67 67 00 ou

Joëlle ADAGAS

☎ 06 26 88 03 95

Manifestations :

- ✓ 08/11/2012 : Sortie musique à la crèche
- ✓ 18/11/2012 : Vente de chocolats au porte à porte.
- ✓ 24/03/2013 : Vente de pâtisseries. (à domicile et salle Ménat)
- ✓ 24/06/2013 : Audition (Salle socio).



◆ Etoile Sportive Pyrénéenne

Co Présidents :

Julien PEIGNEGUY et Fabien

BACQUE

◆ **Activité :** Football sur Maslacq et Biron

Manifestations :

- ✓ Début février : Loto
- ✓ 24/02/2013 ou 03/03/2013 : Vente de gâteaux
- ✓ 08 ou 09/05/2013 : Soirée vétéran (salle socio).
- ✓ Juin 2013 : AG de l'ESP au foyer de Maslacq
- ✓ 07/09/2013 Repas de début de saison (salle socio).

Retrouvez l'ESP sur facebook





ACTIVITE 2012-2013

◆ K Dance (Salsa)

Présidente :
Valérie CASAMAYOU.

Cours : Animés par Ernesto «Kiko», professeur, d'origine cubaine.

Trois niveaux permettent à chacun de trouver sa place, de débutant à expérimenté.

Pour de plus amples renseignements contacter Valérie au ☎ 06 79 17 28 97 ou s'inscrire sur place.

Séances : Salle socio culturelle, le lundi soir.

- ✓ Débutants : 19h30-20h30.
- ✓ Expérimentés : 20h30-21h30.

Manifestations :

- ✓ 17/11/2012 : Soirée Salsa
- ✓ 23/02/2013 : Soirée Salsa
- ✓ 25/05/2013 : Soirée Salsa



◆ Gym d'entretien

Présidente :
Andrée LABARRERE

Cours : assurés par une professeure jusqu'à fin juin.

Séances (step, low impact, relaxation...) salle socioculturelle :

- ✓ Lundi matin (seniors) de 09h30 à 10h30
- ✓ Mercredi soir 1h ou 2 h consécutives entre 19h00 et 21h00

Les personnes désireuses de participer ou de se renseigner peuvent joindre Andrée LABARRERE au ☎ 05 59 67 65 01



◆ Micro Club

Président :
Alain de LAPPARENT

Activité :
Initiation à l'informatique familiale.

- ✓ Connaître Windows,
- ✓ Utiliser Internet (navigateur, types de sites, paiement en ligne courriels),
- ✓ Savoir gérer un texte (polices, images)
- ✓ Rudiment de tableur, (opérations simples, petite base de donnée type carnet d'adresses)
- ✓ classement, retouche et partage de photos

Dans les locaux de la Cyberbase
(1° étage de Ménat)

- ✓ Débutants : mardi 20h30 -22h30
- ✓ Confirmés : jeudi 20h30-21h30

Consultez le blog :
<http://microclub.blogspot.com/>



La vie au village

Président :
Franck LEBRETON

Manifestations :

- ✓ 16/11/2012 : Soirée Beaujolais nouveau Salle Ménat 20h00.
- ✓ 01/12/2012 : Le père Noël dans les rues du village le jour du marché de Noël
- ✓ Début janvier 2013 : Soirée galette des rois Salle Ménat 20h00
- ✓ Du 05 au 12/04/2012 : Exposition de printemps (salle Ménat).

Consultez le blog :
<http://vieuavillage.blogspot.com/>



PORTRAITS ADMINISTRATIF CONTACT

Maslacq



Consultez régulièrement :

www.maslacq.fr site officiel de la commune
mis à jour quotidiennement

Pour voir le détail des actualités :

⇒ Cliquez sur voir toutes les actualités

Pour savoir ce qui se passe un jour donné

⇒ Cliquez sur la date dans le calendrier

Les événements (manifestations importantes) et les infos communales (comme le menu de la cantine scolaire) sont accessibles par un onglet.

Les infos importantes et plus durables restent
visibles dans le Zoom



Bloc-notes des manifestations

Octobre 2012



- **10 : MicroClub**
✓ AG, reprise d'activité.
1° étage Ménat
- **12 : Amassade**
✓ Journée à Condom.
- **14 : Ecole publique**
✓ Vente de gateaux.
- **20 : Amassade**
✓ Iroulade à Castetner.
- **20 : Ecole Jeanne d'Arc**
✓ Soirée années 70-80
(salle socio).
- **Pelotari** : Inscription tournoi
- **Tennis** : Inscription aux cours

Décembre 2012



- **01 : Ecole Jeanne d'Arc**
✓ **Marché de Noël**
Parking épicerie
- **02 : Ecole Jeanne d'Arc**
✓ **Marché de Noël**
Sortie messe + Parking épicerie
- **02 : Amassade**
✓ **AG + repas Maugouber**
Salle socio
- **08 : Comité des Fêtes**
✓ **AG**
Salle Ménat
- **09 : CCAS**
✓ **Repas des plus de 70 ans**
Salle Socio
- **13 : Randonneurs**
✓ **AG**
Salle socio
- **À partir du 15 : Chasse**
✓ **Vente de chevreuil**

Janvier 2013



- **Début de mois :**
Vie au village
✓ **Soirée galette** 20hoo
Salle Ménat.
- **10 : Ecole Jeanne d'Arc**
✓ **Vente de gâteaux**
Porte à porte

Novembre 2012



- **03- : Chasse**
✓ **Repas du sanglier**
ouvert à tous, salle socio
- **08- : Musique**
✓ **Sortie à la crèche**
- **16- : Vie au village**
✓ **Soirée Beaujolais nouveau**
Salle Ménat
- **17- : K'Dance**
✓ **Soirée Salsa**
salle socio
- **18- : Musique**
✓ **Vente de chocolats**
Porte à porte

Février 2013



- **Début mois : Etoile Sportive.**
✓ **Loto**
- **12 : Amassade.**
✓ **Belgnets du carnaval**
Salle socio
- **16 : Chasse**
✓ **Concours chiens courants et repas** Salle socio
- **23 : K'Dance**
✓ **Soirée Salsa**
Salle socio
- **24 : (ou 03/03) Etoile Sportive**
✓ **Vente de gâteaux**
Porte à porte

Mars 2013



- **03 (ou 24/02) : ESP**
✓ **Vente de gâteaux**
Porte à porte
- **05 : Amassade**
✓ **Repas chevreuil:**
(Salle socio).
- **23 : Les copains du bord**
✓ **Ouverture du lac**
Lâcher de truite + repas
- **24- : Musique**
✓ **Vente de gâteaux**
Porte à porte
- **24- : Pè de Gat**
✓ **BalGascon**
Salle socio



Bloc-notes des manifestations

**Avril
2013**



- **02 : Amassade**
✓ *Omelette pascale*
Salle socio
- **05-12 : Vie e au village**
✓ *Expo de printemps*
Salle Ménat
- **04 : Paroisse**
✓ *Kermesse Interparoissiale*
Salle socio
- **04 : Pè de Gat**
✓ *Printemps des Landes*
Moliets

Mai 2013



- **Amassade**
✓ *Sortie de printemps.*
(à définir)
- **08 ou 09 : Etoile Sportive**
✓ *Soirée vétérans*
Salle socio
- **25- : K'Dance**
✓ *Soirée Salsa*
Salle socio



**Juin
2013**

- **02 : Ecole publique**
✓ *Kermesse.*
(Salle socio).
- **09 : Ecole Jeanne d'Arc**
✓ *Fête de l'école*
(Salle socio).
- **21-22-23- : Cté des Fêtes**
✓ *Fêtes patronales*
Porte à porte
- **22-23 : Pelotari**
✓ *Finales du tournoi*
Trinquet
- **22- : Les copains du bord**
✓ *Concours de pêche*
Lac de la Plaine
- **24 : Musique**

**Juillet
2013**



- Néant



**Août
2013**

- Néant

**Septembre
2013**



- **07 : Etoile sportive**
✓ *Repas de reprise d'activité.*
Salle socio
- **Les copains du bord**
✓ *Journée adhérents*
Lac de la Plaine
- **Pè de Gat**
✓ *Journées du patrimoine*
Lieu à définir

**Octobre
2013**



- **Pè de Gat**
✓ *Espéroquera*
Salle socio

**Novembre
2013**



- **03 : Chasse**
✓ *Repas annuel pour tous*
Salle socio.

**Décembre
2013**



- **06 : Amassade**
✓ *AG (Salle socio).*

